

Toosla annonce l'organisation de deux webinaires dans le cadre de son introduction en Bourse

7 décembre 2021 – Les 7 et 10 décembre 2021, Eric Poncin, Président-directeur général de Toosla, et Panayotis Staïcos, Directeur délégué général, participeront à deux webinaires afin de présenter les activités et la stratégie de développement de Toosla. Ces événements organisés en partenariat avec EasyBourse et Bourse Direct seront gratuits et accessibles au public.

Deux événements pour découvrir Toosla

Toosla a pour ambition de devenir un acteur majeur de la « révolution » de la mobilité en réenchantant en profondeur la location courte durée de véhicules. Afin de se doter des moyens nécessaires pour financer son développement, l'entreprise a lancé son introduction en Bourse le 2 décembre 2021. L'offre au public à prix ouvert se clôturera le 13 décembre 2021. C'est dans ce cadre que l'entreprise invite toutes les personnes intéressées par le placement à s'inscrire aux webinaires.

Lors de ces deux événements, les dirigeants de la société aborderont notamment :

- La vision innovante de Toosla de la location de voiture et de la mobilité de demain ;
- Son offre et son modèle économique disruptifs, « sans agence » et entièrement digitaux ;
- Sa stratégie de développement pour capter la forte croissance du marché de la location de voiture et atteindre ses objectifs à horizon 2025.

Au cours de ces présentations, un temps d'échange permettra aux participants de poser leurs questions aux dirigeants de la société.

Détails et liens d'inscription

Mardi 7 décembre 2021 de 18h à 19h

Webinaire sur Easybourse.com

Pour vous inscrire : [cliquez ici](#)

Vendredi 10 décembre 2021 de 15h à 16h

Webinaire sur Boursedirect.fr

Pour vous inscrire : [cliquez ici](#)

Toosla a également mis à disposition la vidéo de la présentation investisseurs réalisée lors du lancement de son introduction en Bourse : [cliquez ici pour la consulter](#).

Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du Prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social de la Société, 24 rue des Compagnons, 51350 Cormontreuil, ainsi que sur les sites Internet de la Société (www.toosla-bourse.com) et de l'AMF (<http://www.amf-france.org>). L'approbation du Prospectus ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits aux sections 3 « Facteurs de risques » du Document d'enregistrement et de la Note d'opération.

Retrouvez toute l'information sur l'introduction en Bourse de Toosla :

www.toosla-bourse.com

À propos de TOOSLA

Créé en 2016, Toosla a pour ambition de devenir un acteur majeur de la « révolution » de la mobilité en réenchantant en profondeur la location courte durée de véhicules. Son objectif : lever tous les « irritants » du secteur grâce à son modèle sans agence et son application. Il offre une expérience client entièrement digitale, aux procédures simplifiées et sécurisées. Sa promesse client se distingue par un modèle de voiture et d'options garantis, une disponibilité permanente (24h sur 24 et 7 jours sur 7) et une mise à disposition libre-service sans attente du véhicule.

Toosla propose une flotte de 300 véhicules sur 10 stations à Paris, à Neuilly-sur-Seine et – depuis mai 2021 – à Madrid. En 2020, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires de 2,8 millions d'euros.

Contacts

Relations Investisseurs

Margaux Rouillard
toosla@actus.fr - 01 53 67 36 32

Relations Presse

Déborah Schwartz
dschwartz@actus.fr - 01 53 67 36 35

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou une sollicitation d'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers de Toosla.

Un prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») le 1^{er} décembre 2021 sous le numéro 21 – 512 est disponible sans frais auprès de Toosla, ainsi que sur les sites Internet de Toosla (www.toosla-bourse.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). L'attention du public est attirée sur les rubriques « facteurs de risque » du prospectus.

Aucune communication, ni aucune information relative à l'émission par d'actions Toosla ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise, ni ne sera entreprise, en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription d'actions Toosla peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Toosla n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »).

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen, autre que la France et le Royaume-Uni (les « États Concernés »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières de Toosla rendant nécessaire la publication d'un Prospectus dans l'un ou l'autre des États Concernés. En conséquence, les actions Toosla peuvent être offertes dans les États Concernés uniquement : (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans le Règlement Prospectus ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Toosla d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus.

Au Royaume-Uni, le présent document est adressé et destiné uniquement aux personnes qui considérées comme (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié, (l'« Ordonnance »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application, de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « Personnes Concernées »). Au Royaume-Uni, ce document est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une Personne Concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce document. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent document fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.

Ce document ne constitue pas une offre de vente des actions Toosla aux États-Unis. Les actions Toosla ne pourront être vendues aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié Toosla n'envisage pas d'enregistrer une offre aux États-Unis ni d'effectuer une quelconque offre au public d'actions aux États-Unis.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou une sollicitation d'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers de Toosla dans un quelconque pays dans lequel une telle offre enfreindrait les lois et réglementations applicables.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.